

Les assemblées citoyennes : un espoir sur fond de défiance politique



Bernard Reber

Directeur de recherche CNRS

bernard.reber@sciencespo.fr

Little is known about how citizen assemblies are viewed by the general public. A recent Cevipof survey, Citizen Deliberation and Trust in Democratic Politics, shows that 67% of French people surveyed think citizen assemblies are a good thing. In terms of political trust, this is therefore encouraging for these experiments, which have been described as democratic innovations.

Les assemblées citoyennes peuvent être présentées comme un groupe de citoyens tirés au sort au sein de la population. Ils se réunissent alors pendant plusieurs week-ends pour écouter des experts, délibérer et participer à la décision politique. Une récente enquête du Cevipof¹, *Délibération citoyenne et confiance dans la politique démocratique*, montre que la perspective d'assemblées citoyennes est une bonne chose pour 67% des Français interrogés (« une très bonne chose » à 12%). Ils ne sont que 5% à estimer que « c'est très mauvais », et 13% que c'est « plutôt mauvais ». À l'aune de la confiance politique, c'est donc encourageant pour ces expériences, qualifiées d'innovations démocratiques. En effet, les niveaux de confiance des Français envers leurs concitoyens sont très bas (12% n'ont « pas du tout confiance » et 39% « pas vraiment confiance »), et plus encore à l'égard de la politique ou des principales instances qui prennent par délégation des décisions pour eux.

Alors que la troisième convention citoyenne s'est achevée, *sur les temps de l'enfant*, qu'en est-il des deux autres conventions citoyennes très médiatisées ? 73% des répondants estiment que la Convention citoyenne sur le climat (2019-2021, C3), est « une bonne chose » et que 80% partagent la même évaluation pour la convention citoyenne sur la fin de vie (CCFV, 2022-2023).

[1] Cette note est le fruit du travail de membres du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof)-CNRS, Damien Bol, Bernard Reber, Flora Chanvril, Bruno Cautrès et Dimitri Courant, dans le cadre du projet *Scientific Advisory Board* de Sciences Po, *Citizen Deliberation and Political Trust in Democracy* (2024-2026). Deux enquêtes étaient prévues. Celle-ci est la première. Le projet a eu recours aux services de l'Institut d'enquête Verian (Guillaume Caline, Eddy Vautrin-Dumaine, Chloé Alexandre). Les questions et leur analyse ont été élaborées par les membres du Cevipof. Les tableaux repris ici ont été réalisés par Verian.

L'enquête *Délibération citoyenne et confiance dans la politique démocratique (DeCoDe)* est paradoxalement l'une des premières à tester auprès d'un public large une batterie de questions au sujet de la désirabilité et des résistances envers ces assemblées citoyennes. Celles-ci ont été inventées sous des formes diverses et testées par des chercheurs, mises en place par différentes autorités publiques ou privées, mais il a fallu attendre plus longtemps pour savoir ce qu'en pensaient les principaux intéressés. Cette enquête est à notre connaissance la plus approfondie sur le sujet. Elle a été réalisée en ligne sur Access panel pour interroger 2 500 Français de métropole, âgés de 18 ans et plus entre les 12-23 mai 2025.

Cette note aborde l'évaluation des deux expériences françaises (C3 et CCFV) et mesure la confiance des Français envers les assemblées citoyennes. Elle compare aussi ces innovations démocratiques avec la confiance ou la défiance envers d'autres entités politiques.

1 - Une disette de recherche sur les attentes des principaux concernés

Depuis une trentaine d'années (Reber, 2005) des panels de citoyens tirés au sort sont sollicités pour évaluer, donner leurs avis, émettre des propositions sur toute de sorte de problèmes politiques. Ils ont commencé par aborder des choix technologiques controversés dans les années 2000 pour réfléchir près de vingt ans après sur des politiques publiques. Ce fut le cas (Smith, 2022) de la Convention citoyenne pour le climat (C3). Cette dernière s'est distinguée par l'attention portée par les médias, les responsabilités accordées par l'exécutif, son influence décisionnelle, la complexité de son organisation, sa durée ou encore le niveau de détails des propositions, parfois assorties de transcriptions légistiques. Si des travaux détaillés sur de tels cas existent (par exemple, Courant et Reber (dir.), 2024), si des réseaux de promoteurs, praticiens et chercheurs se développent, au point d'avoir des sous-sections de grandes associations académiques internationales discutant ce qu'elles ont qualifié d'« innovations démocratiques », il n'existe à ce jour que très peu de recherches sur l'opinion qu'en ont les populations². Nous souffrons de disette (Goldberg, Lindell, et Bächtiger, 2025) en cette matière.

Sont-elles souhaitables ? Peut-on leur faire confiance ? Pour quelles raisons ? Quelles sont les meilleures façons de les organiser ?

[2] Deux enquêtes françaises moins détaillées et avec des angles différents ont été effectuées lors de la C3 (Fabre 2019) et (Elabe 2020).

1.1. Angle et logique de l'enquête DeCoDe

Parmi les arguments que font valoir les supporters des assemblées citoyennes, académiques, praticiens ou même décideurs politiques, figurent celui de la confiance politique. En effet, au vu de la défiance dont pâtissent les instances politiques, et notamment le parlement, ces assemblées citoyennes tirées au sort et obéissant à des exigences de diversité pourraient améliorer le niveau de confiance politique, voire la restaurer. C'est le titre choisi d'ailleurs pour le Rapport Bernasconi (Bernasconi, Djaïz, et Tonon, 2022), demandé par l'ancien Premier ministre Jean Castex : *Rétablissement la confiance des Français dans la vie démocratique. 50 propositions pour un tournant délibératif de la démocratie française*. Le projet SAB (Scientific Advisory Board de Sciences Po) et l'enquête DeCoDe dans la ligne des travaux du Cevipof sur la confiance politique essaient d'établir des liens entre, d'une part, la confiance sociétale, la confiance politique diversifiée selon les institutions et les niveaux territoriaux, et, d'autre part, la confiance que les Français ont envers ces nouvelles assemblées composées de citoyens tirés au sort³.

1.2. Une difficulté : la jeunesse et la méconnaissance des expériences

Les rares travaux universitaires quantitatifs qui cherchent à enquêter sur la désirabilité ou les résistances envers ces assemblées citoyennes achoppent sur une première difficulté. Comment sonder des répondants qui n'ont souvent jamais entendu parler de telles assemblées, ou, s'ils en ont entendu parler, qui ne disposent que d'une connaissance très lacunaire⁴? Pour contourner cette difficulté réelle, des collègues politistes (Goldberg et al. 2025) ont usé de l'expérience qu'ils ont appelée « la boule de cristal », pour soumettre les répondants à des descriptions (une vidéo de moins d'une minute, un glossaire en neuf points) de telles assemblées et à des arguments (4 pour et 4 contre) en leur faveur ou défaveur, pour l'Irlande, la Finlande et les États-Unis.

En France, les deux expériences précitées sont connues. Leur médiatisation, la séquence qui a suivi la crise des Gilets jaunes, le Grand débat national avec la C3, et l'implication de l'exécutif (Courant et Reber, 2024) n'y sont sans doute pas étrangères. En effet, 58% des répondants disent en avoir entendu parler, dont 12% beaucoup et 46% vaguement. Si l'on élargit pour savoir s'ils ont déjà « entendu parler des assemblées citoyennes, des conventions citoyennes ou des mini-publics tirés au sort », ils sont 46% à en avoir entendu parler, dont 40% vaguement. 26% disent ne pas en avoir entendu parler et 23% pas vraiment. 4% répondent : « je ne sais pas ».

[3] L'ordre du questionnaire commence avec des questions sur ces divers types de confiance et poursuit avec des questions souvent posées, que nous laissons de côté pour cette note : opinions sur la démocratie, son efficacité, satisfaction par rapport au Président de la République et aux partis politiques, intérêt pour la politique, responsabilités individuelles et responsabilités de l'État, auto-positionnement politique, intentions de vote pour de prochaines élections législatives. Une dernière partie porte sur la violence politique.

[4] Ils ne sont pas les seuls. Une expérience comme la C3 très suivie par des chercheurs-observateurs constants a exigé plusieurs années de travail (Courant et Reber (dir.), 2024) pour aller au-delà des témoignages d'organisateurs, juges et partis, des articles de journalistes, ou encore des chercheurs ayant sporadiquement assisté à cette observation ou s'appuyant sur du travail de seconde main.

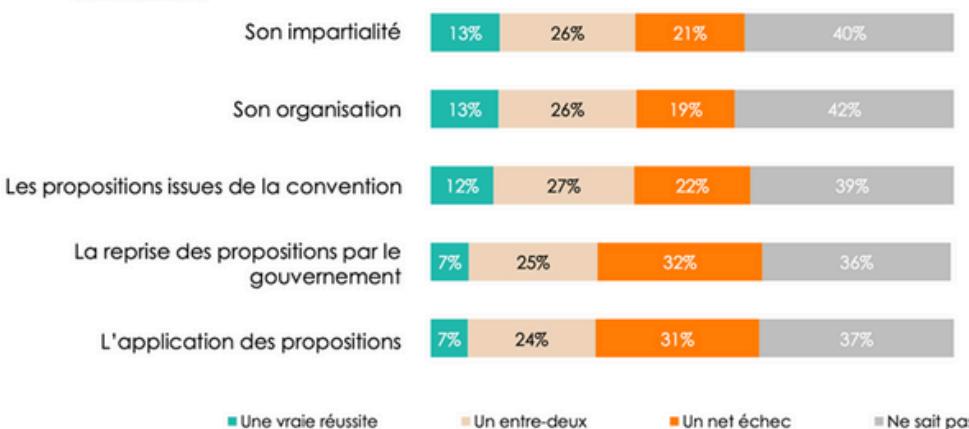
2 - Évaluation des deux conventions citoyennes sur le climat et la fin de vie

Le module 5 de l'enquête porte spécifiquement sur ces deux expériences réelles avec 7 questions. Les répondants disent pour la C3 à 73% que c'est « une bonne chose » (25% « très bonne »). Pour la CCFV, 80% estiment que c'est « une bonne chose » (34% « très bonne »).

Si on cherche à savoir ce que les répondants pensent de certains aspects des deux conventions (impartialité, organisation, propositions issues de la convention, reprise des propositions par le gouvernement et leur application) leurs réponses sont très proches, alors que les deux expériences ont été conçues de façon très différente, que ce soit par les organisateurs, la division en groupes de travail pour la C3, la reprise des propositions ou encore l'avancée dans un travail de rédaction de la loi.

CLIVIE4. Que pensez-vous des aspects suivants à propos de la Convention citoyenne sur le climat :

**Convention citoyenne
sur le climat :**

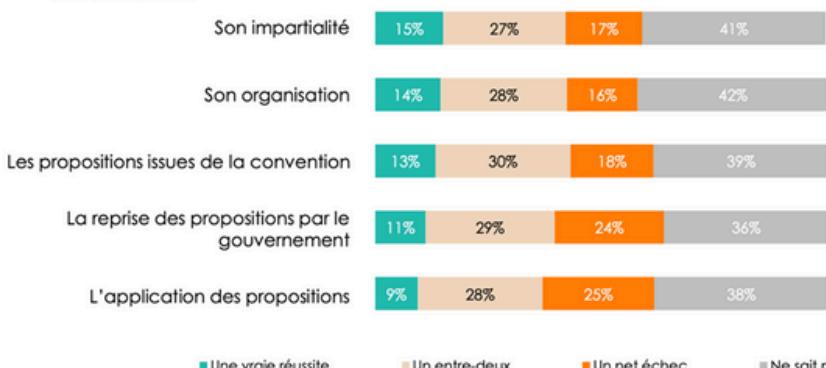


Base : Ensemble (2500)

Pour établir une comparaison, voici les réponses aux mêmes questions pour la CCFV.

CLIVIE5. Que pensez-vous des aspects suivants à propos de la Convention citoyenne sur la fin de vie :

**Convention citoyenne
sur la fin de vie :**



Base : Ensemble (2500)

On notera pour les deux conventions le nombre important des répondants sans avis sur les aspects soumis à leur évaluation qui atteste de la connaissance superficielle des expériences. Ce point souligne la nécessité de la diffusion de ces connaissances, du suivi et de l'analyse de ces expériences longues et sophistiquées. Néanmoins, on constate que pour des institutions bien établies, le parlement par exemple, la connaissance des citoyens est elle aussi partielle, quand bien même elles sont anciennes et médiatisées. Ceux qui ont une position mitigée, entre deux, représentent un groupe de répondants significatif, sauf pour la C3 à propos de la reprise des propositions par le gouvernement (32% pensent que c'est un net échec ; (Reber, 2024)). Toutefois, l'interprétation de l'échec peut aller dans deux sens selon ce que les répondants pensaient des propositions. En effet, pour la C3 ils sont 22% à dire qu'elles sont un échec, contre 12% qui trouvent que c'est une vraie réussite.

Pour des avis plus tranchés, entre « vraie réussite » et « net échec », les seconds l'emportent toujours, notamment à propos du sort des propositions. Les propositions issues des conventions ne font pas l'unanimité. 22% estiment que c'est un net échec pour la C3, contre 12% qui y voient une vraie réussite. L'écart sur cette question est réduit (10% à 5%) avec la CCFV, 18% estimant qu'elles sont un net échec, contre 13% qui y voient une vraie réussite.

Si l'on classe les réponses selon les aspects soumis à l'évaluation, en suivant les avis de ceux qui estiment que c'est « une vraie réussite », nous avons par ordre d'importance : l'impartialité, l'organisation, les propositions issues de la convention, leur reprise par le gouvernement et leur application. Les écarts ne varient que de quelques pourcentages, plus prononcés concernant C3.

3 - Confiance, désirabilité et attentes envers les assemblées citoyennes délibératives

Après avoir cherché à savoir quelles étaient les connaissances et l'évaluation des Français envers ces conventions, nous avons voulu savoir de manière prospective comment ils considéraient les assemblées citoyennes en général et pour le futur. Nous leur avons donc mis à disposition une phrase résumant l'esprit d'une délibération citoyenne :

« Pour rappel, les gens parlent parfois de la possibilité de laisser un groupe de citoyens participer à la prise de décision politique dans des conventions citoyennes. Ces citoyens sont alors sélectionnés par tirage au sort au sein de la population et se réunissent ensuite pendant plusieurs week-ends pour écouter des experts, délibérer, et contribuer à la prise de décision politique ».

Cette présentation schématique leur permettait au fil des questions de voir se déployer devant eux toute une série de choix à envisager pour mettre en place ces assemblées. Dans la mesure du possible nous avons nourri les options de réponse en tenant compte des plus fréquentes dans le débat académique ou même opérationnel. Il nous a fallu arbitrer entre exhaustivité des options possibles et parcimonie pour que les réponses ne soient pas trop dispersées et que les répondants ne perdent pas patience.

3.1. Une confiance élevée pour les assemblées citoyennes dans un climat de défiance entre concitoyens

L'enquête *DeCoDe* avec son angle construit sur la confiance politique a commencé par tester le niveau de confiance des répondants. 93% ont confiance dans leur famille (72% tout à fait confiance). Leur niveau de confiance tombe à 66% pour les voisins (19% tout à fait confiance) et chute à 43% pour leurs concitoyens.

Si l'on compare ce résultat avec la confiance envers des institutions, l'option de réponse « tout à fait confiance » est de 5% pour le conseil municipal, 3% pour l'Union européenne, 2% pour l'Assemblée nationale à égalité avec le gouvernement. Mais si l'on prend en compte toutes les réponses, seul le conseil municipal est à 52% de confiance contre 43% envers les concitoyens. Les autres instances font un plus mauvais score, derrière la confiance envers les concitoyens, avec, tout d'abord l'UE (28%), l'Assemblée nationale (21%) et le gouvernement à (17%).

Comment avec seulement 4% de répondants qui font « tout à fait confiance » à leurs concitoyens peut-on envisager qu'il soit possible que des assemblées citoyennes puissent contribuer à rétablir la confiance ?

3.2. Défiance politique alors que l'intérêt est élevé

Une question complète ce constat, celle de la confiance dans la politique. Elle n'est exprimée favorablement que par 13% des Français. Ce faible niveau de confiance cohabite pourtant avec un intérêt élevé pour la politique : 15% s'intéressent « beaucoup » à la politique, 37% « assez ».

Nous laissons de côté les distinctions à établir entre confiance dans la politique, envers ses concitoyens et des citoyens qui seraient tirés au sort, avec des capacités décisionnelles variées (Goldberg et al. 2025). Néanmoins, au regard des faibles niveaux de confiance des répondants envers leurs concitoyens, la politique et les principales instances qui prennent par délégation des décisions pour eux, la perspective de ses assemblées citoyennes, décrites sommairement ci-dessus, est une bonne chose pour 67% d'entre eux (« une très bonne chose » à 12%). C'est un encouragement ferme en faveur de ces expériences. Serait-ce un sésame pour la confiance dans les assemblées citoyennes ?

4 - Les ressorts de la confiance

L'enquête *DeCoDe* apporte des éclaircissements inédits par rapport à l'état des travaux en sociologie politique quantitative. L'étude comparative de Goldberg et al. (2025) par exemple qui porte sur la confiance envers de telles assemblées, n'entre pas dans autant de justifications détaillées. Nous avons posé la question « pourquoi », dans l'esprit délibératif, pour affiner les justifications de cette confiance. Les répondants qui font confiance à de telles assemblées ont choisi en moyenne 2,8 items parmi la liste proposée.

ACIT5a. Vous faites confiance à ces assemblées citoyennes car :
Question à choix multiples.



Pourquoi ?



Base : Font confiance à ces assemblées citoyennes (n=1244)

Nombre de réponses citées en moyenne: 2,8

Les deux raisons qui sont données par une majorité de Français sont : ces assemblées « sont composées de gens comme moi » (56%) et « sont représentatives des différentes composantes de la société française » (52%). Arrive ensuite l'item de réponse : ces assemblées « n'ont pas d'objectif électoral et peuvent faire preuve de courage politique » (48%). Apparaît ensuite avec un décrochage de 10% le respect du pluralisme et juste derrière le tirage au sort avec seulement 37%. Enfin, les deux derniers items sont, le « temps pour réfléchir au sujet » (26%) et le fait que des experts aient été auditionnés dans ces assemblées (20%).

4.1. Discussion des ressorts de la confiance

Les deux premiers items de réponses combinent deux choses qui pourraient paraître antagonistes : des gens comme moi et les différentes composantes de la société. Mais c'est de bon aloi pour une société moderne défendant la diversité et où les décisions doivent alors suivre les exigences de débat démocratique.

Toutefois on sera étonné que le pluralisme ne recueille que 38% des réponses. On peut faire l'hypothèse que certains répondants estiment que le pluralisme est déjà implicite dans la réponse 2 relative aux différentes composantes de la société française. Pourtant, au regard des théories de la démocratie délibérative, cette diversité n'est pas le seul défi à prendre en compte pour les décisions collectives. En effet, ces théories sont censées faire face non seulement à la diversité, mais au pluralisme, par exemple à des conceptions et des interprétations différentes de concepts normatifs comme la justice. Les répondants comme beaucoup d'analystes et d'organisateurs pensent que le pluralisme apparaît par la seule diversité. Mais rien n'est moins sûr. On peut avoir une diversité sociodémographique sans qu'elle soit capable de faire surgir toutes les positions morales ou politiques autour d'un problème sur lequel on délibère.

Le fait que le tirage au sort ne requiert qu'un tiers de réponses est plus étonnant et est un résultat très intéressant à la fois pour les quantitativistes qui veulent que ce tirage soit très soigneusement réalisé et qui y voient une garantie. C'est le cas par exemple avec les sondages délibératifs où « L'Amérique est réunie dans une pièce (America in One Room) » (Fishkin, 2025). De nombreux organisateurs d'assemblées délibératives voient dans ce tirage l'une de leurs vertus principales. Ceux qui vont plus loin en défendant des formes de lottocratie ou une klerocratie, soit des systèmes politiques dans lesquels le pouvoir souverain ou une partie du pouvoir décisionnel sont aux mains d'assemblées tirées au sort, pourraient revoir l'acceptabilité de leurs spéculations.

Il est étonnant que la prise au sérieux du « temps pour réfléchir » soit si mal classée. On peut y reconnaître là le souci de l'efficacité ou des formes de citoyenneté critique dans leur version furtive (Hibbing et Theiss-Morse, 2002) qui pensent que la politique est simple. Les expériences des assemblées citoyennes ont cette vertu de révéler que ceux qui s'y sont engagés ont intégré cette nécessité du temps pour réfléchir. D'ailleurs ils ont souvent demandé plus de temps pour mener à bien leurs travaux.

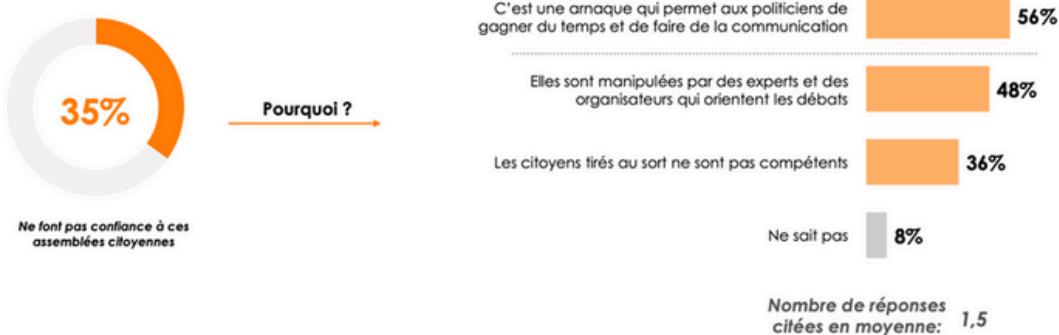
De même ce point est à prendre en considération pour les tentatives de participation, souvent sur plateformes numériques et qui se servent de l'IA, dont on espère qu'elle permette de gagner du temps.

Le 20% de réponses exprimant une confiance due à la présence d'experts, va un peu dans le même sens. La technicité ne semble pas être un problème pour le débat démocratique. On peut y voir la défiance plus générale envers les experts. Ce résultat met en difficulté les tentatives de démocraties délibératives qui estiment que les décisions qu'on prend, même en démocratie, doivent obéir à des exigences épistémiques (Estlund, 2009). Une enquête plus ancienne avait montré le peu d'attractivité du recours à l'expertise comme trait de la légitimité démocratique (Reber, 2022).

5 - Les ressorts de la défiance

Nous avons voulu savoir quelles étaient les raisons données par ceux qui ne font pas confiance à de telles assemblées de citoyens tirés au sort. Les items de réponses sont moins nombreux et pas symétriques⁵.

ACIT5b. Vous ne faites pas confiance à ces assemblées citoyennes car :
Question à choix multiples.



Base : Ne font pas confiance à ces assemblées citoyennes (n=885)

La réponse qui obtient plus de la moitié des avis exprimés est l'assimilation de ces expériences à une « arnaque qui permet aux politiciens de gagner du temps et de faire de la communication ». Vient ensuite la peur de la manipulation des participants par des experts et des organisateurs⁶ qui orienteraient les débats et l'incompétence des citoyens tirés au sort. C'est donc davantage le mandataire, si c'est un décideur politique, qui est la source de la défiance.

Ce résultat est corroboré par les réponses à une autre question, très étonnante, celle de la saisine.

« Dans l'éventualité de la mise en place d'une assemblée citoyenne, selon vous, qui devrait pouvoir la convoquer et fixer son sujet ? ». La réponse qui obtient le plus grand nombre de réponses (40%) est « les citoyens par pétition », presque le double du résultat (23%) obtenu par le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental), juste devant le Parlement (20%) et le Président / gouvernement (18%). Toutefois, il faut noter que 28% disent ne pas savoir.

La défiance envers les manipulations potentielles d'experts ou d'organisateurs peut être interprétée comme proche de celle qui est ressentie envers les mandataires (ceux qui confient le mandat aux assemblées).

[5] Le nombre d'options de réponses plus réduit est lié au fait que ce problème soit plus exploratoire. Nous aurions pu chercher à savoir comment les raisons données pour la confiance sont évaluées par les répondants défiants et inversement.

[6] Nous ne les avons pas distingués pour cette question mais nous l'avons fait plus loin dans l'enquête. En effet les organisateurs sont censés éviter les manipulations d'experts, notamment en veillant au pluralisme et à la compétence de ceux-ci.

On notera la faible mise en cause des capacités des citoyens tirés au sort, puisqu'elle n'arrive qu'en troisième position comme motif de défiance. C'est une évolution notable pour l'analyse sur le long terme, où le scepticisme portait précisément sur ce point et qui pouvait expliquer le retard en France, comparée par exemple au Danemark, pour organiser des conférences citoyennes sur les OGM (organismes génétiquement modifiés), 15 ans après (Reber, 2011).

Si l'on tient compte du fait que ces raisons ne sont pas symétriques entre les deux groupes, on peut toutefois tenter la comparaison entre les raisons de ceux qui ont confiance, qui sont majoritaires (50%) et celles de ceux qui n'ont pas confiance (35%), donc comptant moins de monde.

Pour le premier groupe, la confiance vise les qualités des participants pour cinq items de réponses. Ils sont gages de ressemblance, de diversité, dont celle créée par le tirage au sort, de pluralisme, et même crédits de courage.

Pour le second groupe, la qualité des participants ne vient qu'à la fin, certes sur une liste de trois items de réponse. C'est la fiabilité de la procédure qui est mise en cause.

Le croisement des deux listes de réponses met les experts en bas des raisons de la confiance (20%) et en haut (48%) des raisons de la défiance.

Conclusion

L'enquête *DeCoDe*, menée dans le cadre du projet *Scientific Advisory Board* de Sciences Po, *Citizen Deliberation and Political Trust in Democracy*, est l'une des rares à s'enquérir largement des avis de ressortissants et de citoyens d'un pays à propos des assemblées citoyennes. Elle a l'avantage de mettre en relation leur désirabilité, ou au contraire les résistances envers elles, avec les problèmes de confiance et de défiance politiques et démocratiques. 50% des répondants font confiance à ces assemblées et 67% estiment qu'elles sont une bonne chose. Ce résultat détonne avec la confiance faible accordée entre concitoyens (4% des répondants ont « tout à fait confiance » et 39% « un peu confiance »). Cette enquête est celle qui va le plus loin pour essayer de comprendre les ressorts de cette confiance ou de son envers.

Elle nous apprend que le tirage au sort n'occupe qu'une faible place dans les raisons de la confiance accordée à de telles assemblées. C'est bien plus le fait que les participants ressemblent aux répondants et qu'ils soient représentatifs de la société française qui importe.

Elle permet aussi de revenir sur les deux conventions nationales sur le climat et la fin de vie et d'en évaluer divers aspects : impartialité, organisation, propositions issues de la convention, reprise des propositions par le gouvernement et leur application. Ils sont appréciés dans des proportions similaires pour les deux expériences. C'est un résultat étonnant au vu des différences entre ces deux expériences. La connaissance des détails de ces assemblées bien connues, puisque 58% disent en avoir entendu parler, sont eux moins connus. On pouvait s'y attendre puisque nous n'en sommes qu'au troisième essai en France pour celles qui ont été organisées (ou coorganisées) au niveau national par le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE). Certes ces assemblées existent depuis bien plus longtemps et de manière plus répandue au niveau local (Morio 2020).

Entre 36 et 42% n'ont pas d'avis sur les aspects de leurs organisations. Il en est de même pour les choix de design institutionnels pour de futures assemblées citoyennes. Ces choix restent donc très ouverts du point de vue de ce que peut indiquer une telle enquête. Les résultats fournis nuancent et invalident certaines affirmations empiriques ou même théoriques. C'est le cas de la convocation et de la définition du sujet qui devrait être confiées aux citoyens par pétition pour 40% des répondants, bien loin devant le CESE (23%) et le gouvernement (18%).



C'est bien plus **le fait que les participants** ressemblent aux répondants et qu'ils **soient représentatifs de la société française qui importe.**

Nous avons testé quelques sujets à soumettre à de futures délibérations. La priorité est donnée à l'immigration (37%), suivie de la réforme des retraites (25%), puis la réforme des institutions et de la Constitution (17%). Ces trois sujets s'imposent comme importants à traiter au niveau national.

Références

Patrick Bernasconi, David Djaïz et Clément Tonon, Rétablissement la confiance des Français dans la vie démocratique. Vie publique, <https://www.vie-publique.fr/rapport/283948-retablir-la-confiance-des-francais-dans-la-vie-democratique-bernasconi>, 2022.

Dimitri Courant et Bernard Reber, (Eds.), *Démocratie délibérative et transition écologique : La Convention citoyenne pour le climat* (1st ed.), London: ISTE Editions Ltd, 2024.

Elabe, *Les Français et la Convention Citoyenne pour le Climat*. Retrieved from <https://elabe.fr/conv-cit-climat/>, 2020.

David Estlund, Epistemic proceduralism and democratic authority, in Raf Geenens & Ronald Tinnevelt (Eds.), *Does truth matter?*, Dordrecht: Springer Netherlands, 2009, pp. 15-27.

Adrien Fabre, *Les Français et la Convention citoyenne pour le climat*, [Rapport], ETH, 2019.

James S. Fishkin, *Can deliberation cure the ills of democracy?* Oxford; New York: Oxford University Press, 2025.

Saskia Goldberg, Marina Lindell et André Bächtiger, Empowered minipublics for democratic renewal? Evidence from three conjoint experiments in the United States, Ireland, and Finland, *American Political Science Review*, 119(3), 1393–1410 , 2025.

John R. Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse, *Stealth democracy: Americans' beliefs about how government should work*, Cambridge studies in public opinion and political psychology, Cambridge: Cambridge University Press, 2002.

Camille Morio, *Guide pratique de la démocratie participative locale*, Les indispensables, Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2020.

Bernard Reber, Technologies et débat démocratique en Europe : De la participation à l'évaluation pluraliste, *Revue française de science politique*, 55(5), 811–833, 2005.

Bernard Reber, *La démocratie génétiquement modifiée. Sociologies éthiques de l'évaluation des technologies controversées*, Presses de l'Université Laval, Bioéthique critique, Québec, 2011.

Bernard Reber, Critical citizenship and democratic legitimacy, *Philosophy & Social Criticism*, 48(9), 1199–1225, 2022.

Bernard Reber, Ambiguïtés du “sans filtre” et filtres nécessaires, in Dimitri Courant et Bernard Reber (Eds.), *Démocratie délibérative et transition écologique : La Convention citoyenne pour le climat* (pp. 389–425), Londres: ISTE Editions Ltd, 2024.

Graham Smith, La Convention citoyenne pour le climat : un dispositif hors norme parmi les assemblées citoyennes sur le climat ? *Participations*, 34(3), 261–281, 2002.